

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, SOCIO-ÉDUCATIFS, SANITAIRES, SOCIAUX ET CULTURELS DES ASSOCIATIONS

AVEADURIOÙ SPORT, SOKIODESAVADUREL, YEC'HEDEL, SOKIAL HA SEVENADUREL AR C'HEVREDIGEZHIOÙ

BÉNÉFICIAIRES

Associations sportives, socio-éducatives, sanitaires, sociales (hors associations tarifées, type opérateur ESMS¹) et culturelles.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

- Acquisition d'équipements et de matériels à vocation sportive, socio-éducative, sanitaire, sociale et culturelle,
- Construction, rénovation, extension, mise en accessibilité des équipements sportifs, socio-éducatifs, sanitaires, sociaux et culturels,
- Acquisition de véhicule(s) (neuf ou occasion).

MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

Taux de 20 % d'une dépense subventionnable comprise entre **5 000 € et 150 000 € TTC**.

- Pour la mise en accessibilité : dépense subventionnable minimum de **3 000 € TTC**.
- Pour l'acquisition de véhicule(s) : taux de **50 %** d'une dépense subventionnable comprise entre **3 000 € et 25 000 € TTC** (dans la limite d'une aide tous les 3 ans).

PIÈCES À FOURNIR

- Note de présentation,
- Devis,
- Plan de financement,
- Plans (en cas de travaux).

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Demande d'aide à déposer en ligne sur <https://mesaides.morbihan.fr> avant le démarrage des travaux.

Contact :

Direction générale adjointe éducation, culture, attractivité, territoires
Direction des territoires
Hôtel du département
2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 - 56009 Vannes cedex
Tél. : 02 97 54 80 26

¹ ESMS : établissements sociaux et médicaux sociaux